



**ARRETE DU MAIRE**  
**N° 76PM/2026**

**Objet : Fermeture temporaire des Bords du Loing et  
des Jardins de la Tour de Ganne à compter du lundi  
08 Juin au mardi 30 juin inclus**

**Le Maire de la Commune de GREZ SUR LOING,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.22121 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire
- Vu le Code de l'environnement
- Vu le Code du patrimoine, le cas échéant
- Considérant la forte fréquentation des bords du Loing et des jardins de la tour de Ganne en période estivale
- Considérant les risques liés à la surfréquentation, notamment en matière de sécurité publique, de préservation du patrimoine et de protection des milieux naturels
- Considérant la nécessité de réguler l'accès à ces espaces afin d'assurer la tranquillité publique et la conservation du site

**ARRÊTE**

**Article 1 — Fermeture temporaire**

Les bords du Loing situés sur le Pré du Vieux Pont sont fermés à compter du lundi 8 juin 2026 jusqu'au mardi 30 Juin 2026 inclus.

Les jardins de la tour de Ganne sont fermés au public de 9h à 19h à compter du lundi 8 juin 2026 et jusqu'au mardi 30 Juin 2026 inclus.

**Article 2 — Motifs de la fermeture**

Cette fermeture temporaire, prolongeant l'arrêté N°64PM/2026, vise à prévenir les risques liés à la surfréquentation estivale, à garantir la sécurité des usagers et à préserver l'intégrité écologique et patrimoniale des sites concernés.

**Article 3 — Dérogations**

Sont autorisés à accéder aux zones fermées :

- Les agents municipaux et intercommunaux dans le cadre de leurs missions
- Les services de secours et de sécurité
- Toute autre personne dûment autorisée par le maire

#### **Article 4 — Signalisation**

La commune met en place une signalisation adaptée aux entrées des zones concernées afin d'informer le public de la fermeture temporaire.

#### **Article 5 — Sanctions**

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **Article 6 — Exécution**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Grez-sur Loing et sur place et il sera également transmis à :

- M. le Préfet de Seine-et-Marne,
  - Mme la Présidente de la Communauté de Communes,
  - M. le Commandant de Police de Fontainebleau,
  - M. le Directeur départemental du SDIS,
  - M. le responsable des services techniques de la Commune de Grez-sur-Loing,
  - M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, de la Commune de Grez-sur-Loing,
- qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.



A Grez-sur-Loing,  
Le 08 Juin 2026  
Le Maire,

*Carlo*  
**Carlo CARBONE**

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis 43 rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 MELUN Cedex, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Grez-sur-Loing, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidants outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) sur Internet.*

Dossier n° : 31840118  
Démarche : Transmission des actes soumis au contrôle de légalité  
Organisme : Préfecture 77  
Ce dossier est en construction.

## Historique

Déposé le : 09/06/2026 10:43

## Identité du demandeur

Email : mairie@grezsurloing.fr  
SIRET : 21770216600018  
SIRET du siège social : 21770216600018  
Dénomination : MAIRIE - GREZ-SUR-LOING  
Forme juridique : Commune et commune nouvelle  
Libellé NAF : Administration publique générale  
Code NAF : 84.11Z  
Date de création : 01 janvier 1978  
État administratif : en activité  
Effectif (ISPF) : 20 à 49 salariés  
Code effectif : 12  
Adresse : COMMUNE GREZ SUR LOING

86 RUE WILSON

77880 GREZ-SUR-LOING  
FRANCE

# Formulaire

## Avertissement

Ce formulaire ne doit être utilisé que par les communes qui ne sont pas raccordées sous Actes ou Actes budgétaires compte tenu de l'impossibilité pour elles de transmettre en format papier en raison de la situation sanitaire actuelle.

## Objet de l'acte

Fermeture temporaire des bords du Loing et des jardins de la Tour de Ganne

## Référence de l'acte

N° 76PM/2026

## Nom et prénom

OcéanE RAHARISON

## Date de l'acte

08 juin 2026

## Nouveau champ Texte

Non communiqué

## Adresse électronique

mairie@grezsurloing.fr

## Téléphone

01 64 45 95 15

## DEPOT DE L'ACTE

### Arrondissement

FONTAINEBLEAU

### Matière

Police administrative

### Acte à déposer

- SCOPIEUR\_CO26060908240.pdf

# Messagerie

## Email automatique, 09/06/2026 10:43

[Transmission n° 31840118 09/06/2026 Fermeture temporaire des bords du Loing et des jardins de la ...]Vous recevez ce message pour vous informer que l'acte N° 76PM/2026 a bien été transmis au contrôle de légalité. Le dépôt d'un acte au titre du contrôle de légalité ne vaut pas "validation" de cet acte par les services préfectoraux ni ne préjuge de recours qui pourraient être déposés par l'autorité préfectorale ou par un tiers à l'encontre de cet acte. Vous devez conserver le courriel de notification du présent accusé de réception, permettant de justifier de la date de transmission de l'acte au 09/06/2026.